



# CONSEIL MUNICIPAL

## COMPTE-RENDU du 26 novembre 2013 (valant procès-verbal)

Étaient présents : Michel Lauzet, Christian Lejeune, Jean-Pierre Fel, Jacques Lours, Pierre Etienne Toire, Hugues Deknudt, Arnaud Dardon, Maurice Degoul, Marcelle Viprey, Michel Noël, Francis Navarro, Jeanne Georgette Four,  
Sous la présidence de M. Guillaume Laybros, Maire.

Absents : Michel Ajalbert a donné pouvoir à Guillaume Laybros.  
Nicole Bonal.

Excusé : -

A été élu secrétaire de séance : Michel Lauzet.

### ***Ouverture de la séance à 20H30***

M. le Maire demande de rajouter un point à l'ordre du jour :

- Avenant au marché de la maîtrise d'œuvre de l'école.

### **I – Approbation du compte-rendu du 09 octobre 2013**

1. Pierre TOIRE : un petit oubli concernant l'assainissement de Vours et La Gare : en plus de ce qui a été dit il faut préciser qu'il faudrait également une station de refoulement qui coûtera cher en investissement à l'achat et surtout cher en fonctionnement tous les ans (entretien, électricité...)  
Maurice DEGOUL : s'il y avait une pompe de relevage, pas besoin de passer sous la voie, on pourrait passer sous le pont qui existe.  
Christian LEJEUNE : à étudier et mettre en parallèle le coût total et le nombre de maisons que cela touchera. Surtout que les maisons de Vours et de la Gare sont équipées d'assainissement individuels conformes a priori.  
Guillaume LAYBROS : à étudier. Pour l'instant il faut finir le Vialard et d'avancer sur Lagoutte. Nous n'aurons pas l'argent pour faire plus.
2. Pierre TOIRE : concernant l'assurance Dommages Ouvrage évoqué, avons-nous le pourcentage finalement obtenu ? Jean-Pierre FEL : nous allons en parler durant ce Conseil.

Le compte-rendu du 09 octobre 2013 est adopté.

**VOTE : Pour : 14                      Contre : 0                      Abstention : 0**

### **II – Modification des statuts de la Communauté de Communes**

Il est demandé au Conseil Municipal d'émettre un avis sur la modification des statuts de la Communauté de Communes Cère et Goul en Carladès.

**Rappel des objectifs de cette révision des statuts :**

- offrir plus de souplesse par rapport aux domaines suivants : aides aux associations et aux manifestations, création d'itinéraires de randonnée, aménagements de sites remarquables, actions de développements économiques ;
- faciliter la mise en œuvre du prochain projet de territoire sur la période 2013 - 2014 (accueil d'actifs, offre de soins, Petite enfance - Enfance - Jeunesse) ;
- répondre à la demande de la commune de Vic-sur-Cère d'exclure le projet de maison médicale de Vic-sur-Cère des nouveaux statuts.

Les conseils municipaux doivent délibérer sur la proposition de modification des statuts dans le délai de trois mois, à compter de la notification au Maire de la commune de la délibération de l'EPCI. A défaut de délibération dans ce délai, leur décision sera réputée favorable (Art. L 5211-16 du CGCT).

Toutefois, les conseils municipaux sont invités à se prononcer avant le 30/11/2013 tout permettre à Monsieur le Préfet de prendre l'arrêté modifiant les statuts avant le 31/12/2013.

**VOTE : Pour : 14**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

---

**III – Transports scolaires**

---

Jusqu'à maintenant la Communauté de Communes Cère et Goul en Carladès facturait les transports scolaires aux familles. L'avantage : comme la commune prenait en charge ces frais de transport pour les élèves scolarisés à l'école primaire ou au Regroupement Pédagogique Intercommunal, les familles n'avaient pas d'argent à avance.

Depuis cette rentrée scolaire c'est le Conseil Général qui s'en charge, mais de ce fait, les familles reçoivent une facture annuelle de 120 € qu'elles doivent régler et nous les rembourseront par un virement bancaire.

Le Maire propose de reprendre les modalités de soutien financier aux familles dans la délibération que nous avons prise le 16 juin 2011 (n°2011/023) en prenant en compte ce changement de facturation.

Il faut noter que le coût des transports scolaires ne dépasse pas 120€/an. Le Conseil Général finance à 82,5%.

Le Conseil :

- Reconduit l'aide financière à chaque famille pour assurer le coût du transport scolaire.
- Reconduit les conditions suivantes pour l'éligibilité à cette aide :
  - l'élève doit être domicilié sur la commune,
  - il doit être ayant droit au transport scolaire selon le Règlement départemental des transports,
  - il doit utiliser le transport scolaire conduisant à l'école primaire ou au Regroupement pédagogique intercommunal, dont la communauté de communes est Gestionnaire de Proximité.
- Arrête les montants de cette aide selon le barème suivant :
  - 100 % de chaque titre émis par le Conseil Général pour le transport scolaire conduisant à l'école primaire ou au Regroupement pédagogique intercommunal Thiézac-Saint Jacques des Blats.
- Décide que cette aide sera versée sous forme d'un virement.
- Autorise le Maire à arrêter chaque année scolaire la liste des élèves bénéficiaires selon les conditions ci-dessus.

**VOTE : Pour : 14**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

---

**IV – Matériel numérique de l'école : convention de mise à disposition**

---

La Communauté de Communes Cère et Goul en Carladès a décidé d'équiper toutes les écoles du territoire de tableaux interactifs comme nous l'avons fait sur une classe dans le cadre du projet « Ecole Numérique ».

Les tableaux numériques ont été installés dans les deux autres classes.

La Communauté de Communes finance cet investissement et nous le met à disposition. Nous en assurerons l'entretien et le renouvellement si besoin.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer cette convention de mise à disposition.

**VOTE : Pour : 14                      Contre : 0                      Abstentions : 0**

Christian LEJEUNE fait remarquer que c'est encore une chose non prévue au planning des employés qui s'est ajouté et qu'ils ont du faire pour que l'installation des tableaux puisse se faire au plus vite.

---

## **V – Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2014 (DETR)**

---

Malgré les élections municipales prochaines, si nous souhaitons obtenir un financement DETR 2014, nous devons déposer un dossier avant le 02 décembre 2013. Il n'y a que l'embaras du choix : voirie, toit et charpente du bâtiment de la mairie, lotissement...

Comme l'opération du lotissement est engagée, M. le maire pense qu'il serait bien d'obtenir du financement pour celui-ci. Problème : l'étude n'est pas rendue. Nous allons néanmoins déposer un dossier qui sera réputé incomplet mais qui sera enregistré et nous fournirons les éléments quand nous les aurons.

Pierre TOIRE : oui c'est la meilleure option car c'est l'opération où les recettes, pour combler les investissements, arriveront le plus tard.

**VOTE : Pour : 14                      Contre : 0                      Abstentions : 0**

---

## **VI – Avenant n°2 au marché de la maîtrise d'œuvre de l'école**

---

Au marché de la maîtrise d'œuvre, il y avait une option pour les missions OPC et EXE qui n'avaient pas été retenues au départ :

- **OPC** : est une mission à part entière dans la Direction des Travaux qui complète le suivi de chantier assuré par l'architecte. Le coordonnateur OPC organise et conduit le bon déroulement de toutes les étapes de la construction. Il rassemble toutes les informations (administratives, techniques et économiques) nécessaires à sa gestion et anime les équipes des différents corps de métiers selon le planning de chantier préalablement défini en phase de conception (phase PRO).
- **EXE** : Les études d'exécution (EXE) permettent la réalisation de l'ouvrage. Elles ont pour objet, pour l'ensemble de l'ouvrage ou pour les seuls lots concernés :
  - D'établir tous les plans d'exécution et spécifications à l'usage du chantier ainsi que les plans de synthèse correspondants ;
  - D'établir sur la base des plans d'exécution un devis quantitatif détaillé par lot ou corps d'état ;
  - D'établir le calendrier prévisionnel d'exécution des travaux par lot ou corps d'état ;
  - D'effectuer la mise en cohérence technique des documents fournis par les entreprises lorsque les documents pour l'exécution des ouvrages sont établis partie par la maîtrise d'œuvre, partie par les entreprises titulaires de certains lots.
  - Lorsque les études d'exécution sont, partiellement ou intégralement, réalisées par les entreprises, le maître d'œuvre s'assure que les documents qu'elles ont établis respectent les dispositions du projet et, dans ce cas, leur délivre son visa.

Aujourd'hui il apparaît que ces missions sont importantes et nécessaires à notre chantier. Coût : 14 179, 78 € TTC.

L'architecte est présent toutes les semaines, fait le suivi du chantier et des entreprises, rédige les comptes-rendus, etc... Ce sont des choses difficilement réalisables par nous de manière autonome vu le chantier.

**VOTE : Pour : 14                      Contre : 0                      Abstentions : 0**

## VII – Ligne de trésorerie

Jean-Pierre FEL : les travaux sont en cours et tous les mois nous allons recevoir les situations des entreprises à payer. Les subventions que nous avons obtenues ne seront versées qu'à la fin du chantier lorsque toutes les factures seront payées.

De ce fait, nous devons avoir une trésorerie importante afin de payer les factures dans l'attente du versement des subventions. Nous avons d'ores et déjà demandé des acomptes sur les subventions.

La ligne de trésorerie est un prêt d'argent à court terme : 1 an. Besoin estimé sur 2014-2015 : 350 000 €. Ceci est une limite.

Montant : 350.000 €

Durée : 12 mois

Taux de référence : T4M (Taux Moyen Mensuel du Marché Monétaire)

T4M d'octobre 2013 : 0,0924 %

Marge : + 1,90 %

Taux actuel : 1,9924% marge comprise

Il y aussi une commission d'engagement qui est de 0,3%.

Nous allons tenir un tableau de suivi de la trésorerie dans les mois qui viennent et débloquer la ligne de trésorerie suivant les besoins.

L'argent de la vente du Presbytère (200 000 €) est affecté aux travaux de l'école mais cet argent tombe dans la trésorerie globale de la commune. Cette trésorerie sert à financer toutes nos dépenses : achat du terrain du lotissement par exemple.

Le taux de la ligne de trésorerie est très intéressant. Si nous avons emprunté pour acheter le terrain, le taux aurait été plus élevé.

Michel NOEL : il est nécessaire de vendre la maison de Jacques.

M. le Maire : les Notaires y travaillent, nous attendons leur retour et les relançons souvent.

**VOTE : Pour : 14**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

## VIII – Décisions modificatives

Budget de fonctionnement très serré en fin d'année. Pas mal de dépenses imprévues en 2013 : travaux sur tractopelle, pompe immergée de la station d'épuration, une consommation de carburant beaucoup plus importante que les années passées...

### BUDGET ASSAINISSEMENT – DM n°1

3500 € pour les réparations sur la pompe immergée de la station service apportés par un versement du budget communal.

Fonctionnement			
Compte	Libellé	Dépenses	Recettes
615	Entretien et réparations	3 500,00 €	
74	Versement du budget communal		3 500,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>3 500,00 €</b>	<b>3 500,00 €</b>

**VOTE : Pour : 14**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

### BUDGET COMMUNAL – DM n°2

Compte	Prog.	Libellé	Dépenses	Recettes
65737		Versement à l'assainissement	3 500,00 €	
60621		Combustibles	4 000,00 €	

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 NOVEMBRE 2013**

60622		Carburants	6 000,00 €	
6411		Rémunération personnel titulaire	2 000,00 €	
616		Dommages Ouvrages	7 675,00 €	
61551		Réparation Tractopelle	4 049,25 €	
61522		Installation VMC station service	2 000,00 €	
6574		Subvention FNACA	100,00 €	
7067		Cantine		4 000,00 €
74121		Dotation solidarité rurale		1 595,00 €
74127		Dotation nationale péréquation		1 500,00 €
758		Prod. Divers gestion courante		3 000,00 €
022		Dépenses imprévues	-12 322,25 €	
<b>Opération d'ordre</b>				
6811	042	Dommages Ouvrages	768,00 €	
791	042	Dommages Ouvrages		7 675,00 €
<b>TOTAL</b>			<b>17 770,00 €</b>	<b>17 770,00 €</b>

L'assurance « Dommages ouvrages » pour les travaux de l'école a été souscrite au taux de 0,94% soit 7675€ (taux habituel entre 1 et 2%)

Cette somme sera payée intégralement en 2013 mais sera étalée au budget sur 10 ans soit 768€ par an.

Exemple : si demain il arrive un souci sur la plomberie du chantier de l'école et qu'il faut tout casser, cela va prendre du temps avec le passage des experts et le chantier est bloqué. Cette « Dommages Ouvrages » se substitue à la garantie décennale des entreprises et qui prend tout de suite en charge et le chantier continu.

**VOTE : Pour : 14**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

---

**IX – Agence Postale Communale**

---

L'Agence Postale est gérée par la commune : un agent à 15h00 par semaine. La Poste nous indemnise tous les mois.

L'agent a été recruté sur un contrat à durée déterminée spécifique pour les communes de moins de 1000 habitants effectuant moins de 17h30 par semaine et pour une durée de 3 ans renouvelable une seule fois.

Le 02 décembre 2013 ce contrat se termine et nous ne pouvons le renouveler que par un contrat à durée indéterminée :

La convention avec la Poste était de 9 ans, il reste 3 ans. Elle devrait normalement être reconduite. Contact sera pris avec le responsable de la Poste d'Arpajon-sur-Cère.

Il est impossible de prendre une nouvelle personne en CDD car ce n'est pas un besoin saisonnier ou ponctuel et nous serons retoqués par l'administration. Il faut essayer de négocier avec la Poste et pouvoir renouveler pour 9 ans dès aujourd'hui.

<p>Erratum : Contrairement à ce qui a été dit au Conseil Municipal, il ne s'agira pas d'une titularisation mais de la création d'un emploi contractuel de non titulaire en Contrat à Durée Indéterminée (CDI). Si l'agence postale venait un jour à fermer, ce que l'on ne souhaite pas, l'agent pourra être licencié.</p>
--

Le Conseil valide la création d'un emploi d'adjoint administratif territorial de 2ème classe de non titulaire, à temps non complet à raison de 15 heures hebdomadaires, en contrat à durée indéterminée pour exercer les fonctions de gestion de l'agence postale communale.

La rémunération est fixée sur la base de l'indice brut 297 (échelle 3 - échelon 1)

**VOTE : Pour : 14**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

## X – Avancements : fixation des taux de promotion

Jean-Pierre FEL explique que dans une précédente délibération du 21 juillet 2011, nous avons, à l'unanimité, voté un taux de 50% des agents susceptibles d'obtenir un avancement de grade d'adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe vers adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe.

En fixant un taux à 50% avec 2 agents cela permet de faire avancer un agent.

Aujourd'hui, il n'y a qu'un seul agent susceptible d'obtenir cet avancement donc notre taux de 50% ne nous permet plus de le faire avancer...

Ces quotas ne sont pas du tout adaptés pour nos petites collectivités.

Jean-Pierre FEL propose de fixer désormais ce taux à 100% afin que cet agent puisse bénéficier de son avancement auquel il a droit. Cet avancement sera rétroactif au 1<sup>er</sup> avril 2013.

**VOTE : Pour : 14**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

## XI – Examen de l'évolution des dotations de l'Etat

Jean-Pierre FEL a travaillé sur cette évolution.

(Voir tableau en Annexe 1)

Le constat de ce tableau est qu'en 2013 nous avons obtenu 250 585 € de dotations mais que si les dotations avaient suivies l'inflation nous aurions reçu 270 033 €.

Si on cumule depuis 2008, c'est 52 563 € que nous avons perdu.

M. le Maire propose d'exposer cette situation par courrier au Préfet, au Président du Comité des Finances Locales, aux Parlementaires.

**VOTE : Pour : 14**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

## XII – Maintien des deux services de réanimation d'Aurillac

Point soumis à l'ordre du jour suite à la demande de M. Jacques MARKARIAN, Conseiller Général du Cantal, Maire de Crandelles et chef de service au CMC.

Un débat s'installe.

Texte de la motion en annexe n°2.

**VOTE : Pour : 13**

**Contre : 0**

**Abstentions : 1**

## XIII – Questions et informations diverses

- **Nouveaux rythmes scolaires** : Christian LEJEUNE demande si l'Etat verse une subvention ? Oui mais nous n'avons encore rien reçu. 90 € par enfant : 50 € pour avoir opté pour les nouveaux rythmes dès cette année et 40 € du fait que l'on est en Zone de Revitalisation Rurale. La moitié doit être versée à la fin de l'année civile et l'autre moitié à la fin de l'année scolaire.
- **Travaux d'assainissement du Vialard** : Christian LEJEUNE informe qu'ils sont partiellement terminés. Il reste La Romany et le raccordement de la maison de Michel VAYSSE. Nous pourrions ensuite poursuivre sur Lagoutte. L'entreprise LAUBE a travaillé vite et bien. Pour Salilhès, nous allons travailler pour voir s'il est possible de faire financer les travaux de manière associative en créant une mini-station comme aux Chazes à Saint-Jacques-des-Blats.
- **Travaux de l'école** : malgré la météo le chantier avance bien. Réunion de chantier tous les jeudis à 10h30 pour les conseillers intéressés.
- **Lotissement « Les Cazeaux »** : les sondages de sol ont été fait.
- **Téléthon** : 06 et 07 décembre 2013.

- **Après-midi récréative du CCAS** avec remise des colis le 17 décembre 2013.
- **Sainte-Barbe** le 21 décembre 2013 : changement du Chef de Centre. M. Denis LACROIX laisse sa place à Damien LACROIX.
- **Georgette FOUR** : le personnel de l'école voudrait savoir qui nettoie les WC chimiques et comment ? Ce sont ceux installés pendant les travaux. Il manque aussi un point d'eau. Le Maire : nous allons nous pencher sur la question.
- **Maurice DEGOUL** : se pose la question de l'esthétique du nouveau bâtiment du Pas de Cère qu'il ne trouve pas à son goût.

## Questions du public

- **Jean-Marc DELORT** : problème avec la bouche d'égout devant chez lui qui ne se ferme plus et qui provoque des nuisances olfactives. De plus, il y a de fortes odeurs de peinture dans la maison qui viennent des bouches d'égout. Le nécessaire sera fait.
- **Cathy COSTE** : travaille au CMC au service réanimation et souhaite apporter quelques précisions sur la motion concernant le maintien des deux services de réanimation. Pour elle ce n'est pas une guerre entre privé et public c'est pour la sauvegarde des lits de réanimation. Actuellement il y a 6 lits à l'hôpital et 8 au CMC donc ils prévoient de supprimer 8 lits. Actuellement il arrive que des gens soient envoyés sur Clermont, Brive, Limoges car il n'y a pas de place. C'est pour cela qu'ils se mobilisent, pour la santé et la sécurité des gens. Deux experts du Ministère vont venir réévaluer la situation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30

**Le secrétaire de séance,  
Michel LAUZET**

**Le Maire,  
Guillaume LAYBROS**

# ANNEXE 1

## EVOLUTION DES DOTATIONS DE LA COMMUNE DE THIEZAC

	2008		2009		2010		2011		2012		2013
7411 Dotation forfaitaire	216 425 €	-1,01%	214 246 €	-0,55%	213 057 €	-0,34%	212 334 €	-0,42%	211 452 €	0,11%	211 693 €
74121 Dotation de solidarité rurale	26 157 €	3,39%	27 044 €	5,71%	28 589 €	1,26%	28 949 €	-6,64%	27 028 €	5,80%	28 595 €
74127 Dotation nationale de péréquation	5 924 €	-13,72%	5 111 €	31,58%	6 725 €	-4,91%	6 395 €	-2,27%	6 250 €	20,00%	7 500 €
742 Dotation élus locaux	2 681 €	3,02%	2 762 €	59,78%	4 413 €	-36,71%	2 793 €	-2,11%	2 734 €	2,30%	2 797 €
<b>Total</b>	<b>251 187 €</b>	<b>-0,81%</b>	<b>249 163 €</b>	<b>1,45%</b>	<b>252 784 €</b>	<b>-0,92%</b>	<b>250 471 €</b>	<b>-1,20%</b>	<b>247 464 €</b>	<b>1,26%</b>	<b>250 585 €</b>

Rapport à l'inflation	Base 2008	Inflation	2009	Inflation	2010	Inflation	2011	Inflation	2012	Inflation	2013	Cumul 2009 / 2013
Dotations conformes à l'inflation	251 187 €	0,1	251 438,19	1,5	255 209,76	2,1	260 569,16	2	265 780,55	1,6	270 033,04	
Gain ou perte			-2 275,19 €		-2 425,76 €		- 10 098,16 €		-18 316,55 €		- 19 448,04 €	-52 563,70 €



## ANNEXE 2

### VŒU PRESENTE PAR JACQUES MARKARIAN

---

#### **Objet : Maintien des deux services de réanimation du Cantal**

Réunie le vendredi 27 septembre 2013, l'assemblée départementale prend acte de l'engagement du Ministère de la Santé :

- de proroger les deux autorisations de réanimation (Centre Hospitalier Henri Mondor et Centre Médico Chirurgical Aurillac) jusqu'à fin 2016 ;
- de nommer deux experts qualifiés en réanimation, indépendants.

Engagement en attente de confirmation officielle.

L'assemblée départementale :

Considérant qu'elle est habilitée à apprécier au mieux l'attractivité du bassin d'Aurillac, y compris au plan médical :

- refuse toute mesure entraînant une baisse de niveau de la prise en charge des patients et l'accroissement de la désertification médicale ;
- souhaite que la mission confiée aux experts consiste à évaluer l'activité de réanimation à Aurillac en fonction des besoins de la population de tout le territoire cantalien, y compris bien sûr l'arrondissement de Saint-Flour ;
- demande que la zone de patientèle étudiée soit celle de tout le Cantal et des zones du nord Aveyron, du Lot et de la Corrèze dont la population se rend à Aurillac pour consulter les médecins spécialistes ; zones qui font partie intégrante du bassin de vie d'Aurillac.
- confirme son appui total au Collectif J'AIME MA REA.
- réitère sa demande de maintien des deux services de réanimation d'Aurillac.